



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 23 mai 2019

<p style="text-align: center;"><b>ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE MIXTE</b></p> <p style="text-align: center;"><b>MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES</b></p>
---

Les actionnaires de la Société sont invités à participer à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra le :

**12 juin 2019 à 10 heures, au Business Center l'Astorg,  
25, rue d'Astorg – 75008 PARIS**

L'avis de convocation comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions définitifs sera publié au BALO du 27 mai 2019.

Les documents prévus par l'article R.225-83 du code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- Tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la société de lui envoyer ces documents. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;
- Tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège de la société pendant un délai de 15 jours précédant la date de l'Assemblée.